

Cas LC BOIS

BTS GPME – Session 2022 – Epreuve E52

Proposition de barème et corrigé

DOSSIER 1 : Traitement de la demande de temps de travail partiel annualisé

Annexes 1 à 6

QUESTIONS	RESULTATS ATTENDUS	POINTS
<p>1. Réaliser les travaux permettant de répondre à la demande formulée par Éric LAURENT dans son courriel :</p> <ul style="list-style-type: none">- vérifier la recevabilité de la demande du salarié sur le plan légal,- calculer le montant du nouveau salaire net,- rédiger l'avenant au contrat de travail.	<p>Vérifier la recevabilité de la demande sur le plan juridique, justifier la réponse, et repérer les articles du contrat de travail à modifier.</p> <p>Calculer le salaire net au 1^{er} septembre 2022</p> <p>Rédiger l'avenant au contrat de travail</p>	60 points
TOTAL DOSSIER 1		60 points

DOSSIER 2 : Suivi des formalités spécifiques d'accueil de l'apprenti(e)

Annexes 7 à 8

QUESTIONS	RESULTATS ATTENDUS	POINTS
<p>2. Rédiger le message afin de contacter le service interentreprises de santé au travail pour programmer la visite d'information et de prévention de la nouvelle apprentie.</p>	<p>Rédiger un courriel adressé au service interentreprises de santé au travail pour demander une date de rendez-vous pour l'apprentie en conformité avec les obligations légales</p>	20
TOTAL DOSSIER 2		20 points

Il vous est demandé de :

1. Réaliser les travaux permettant de répondre à la demande formulée par *Éric LAURENT* dans son courriel.

- **vérifier la recevabilité de la demande du salarié sur le plan légal,**
- **calculer le montant du nouveau salaire net,**
- **rédiger l'avenant au contrat de travail.**

Vérifier la recevabilité de la demande du salarié sur le plan légal

1 La demande du salarié est tout à fait recevable sur le plan légal, il s'agit de mettre en place une organisation du travail à temps partiel annualisé pour **motif personnel**. (Art L 3123-2).

Il travaillera 35 heures hebdomadaires mais il diminuera le nombre de semaines travaillées sur l'année.

2 Cependant, il faudra apporter des modifications sur le contrat de travail en modifiant les articles relatifs :

1- Au temps de travail :

- les **semaines travaillées** : les semaines non travaillées seront précisées dans l'avenant.

2- À la rémunération

Elle tient compte :

- de la réduction du temps de travail de 5 semaines,
- de la classification professionnelle atteinte (Niveau 3 – Echelon 3)

Calculer le salaire net de Diego Alvez au 1er septembre 2022

• Données sur le salaire

Fiche du système d'information

- Salaire en 2022 = 2 031,88 €
- Durée de travail mensuelle = 151.67 h
- Classification professionnelle : ouvrier - niveau 3 – échelon 3

Éléments de calcul du salaire

Éléments du salaire	Total
Nouvelle durée de travail de M. Diego Alvez :	
$\frac{35 \text{ heures hebdomadaires} \times (52 \text{ semaines} - 5 \text{ semaines})}{12 \text{ mois}} = 137,08 \text{ heures / mois}$	

Salaire selon la fiche du salarié issue du PGI Total : 2 031,88 € pour 151,67 h Pour 1 h de travail = 2 031.88 € / 151.67 h = 13.40 € / h Soit 13.40 € x 137,08 heures	1 836,87 €
Selon la convention collective Prime ancienneté qui correspond à une embauche en 2013 soit 9 ans d'ancienneté = 118,82 pour un temps complet	118,82 €
Total salaire brut	1 955,69 €
Cotisations salariales 22 % du montant total brut : 1 955,69 € x 22 %	430,25 €
Total salaire net	1 525,44 €

Préparer l'avenant au contrat de travail de Diego Alvez.

Avenant au contrat de travail

Entre les soussignés :

L'entreprise dénommée LC BOIS située à Barbezieux, représentée par le gérant Monsieur Éric LAURENT, d'une part, et Monsieur Diego ALVEZ demeurant à 16360 REIGNAC, 4 Allée des Hortensias.

Modifications apportées :

Forme du contrat :

Monsieur ALVEZ est en contrat à durée indéterminée à temps partiel annualisé, sur la base de 47 semaines à temps plein.

Horaires de travail :

M. ALVEZ s'engage à respecter l'horaire de travail de l'entreprise.

Pendant les périodes travaillées, M. ALVEZ doit se conformer à la durée hebdomadaire fixée à 35 h réparties comme suit : 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.

Les 5 semaines non travaillées sont les suivantes :

La première semaine des vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été, de Toussaint et de Noël.

Rémunération :

La rémunération de M. ALVEZ dépend de la convention collective du secteur des menuiseries et sa classification professionnelle se situe au niveau 3 et à l'échelon 3 soit un montant mensuel brut de 1 836,87 € pour 137,08 h par mois.

La prime ancienneté sera versée mensuellement intégralement.

Fait à Barbezieux, en deux exemplaires, le « date de l'examen »

Signature des deux parties

L'employeur	Le salarié
-------------	------------

N.B. : Ne pas pénaliser le candidat qui a inclus les modalités de calcul de la rémunération.

DOSSIER 2 : Suivi des formalités spécifiques d'accueil de l'apprenti(e)

Annexes 7 à 8

2. Rédiger le message afin de contacter le service interentreprises de santé au travail pour programmer la visite d'information et de prévention de la nouvelle apprentie.

De : stagiaire@lcbois.com

A : service.adhérents@SISB.fr

Le « date de l'examen »

Objet : rendez-vous VIP salariée moins 18 ans

Bonjour,

Notre entreprise LC Bois, située à Barbezieux, embauche une jeune apprentie qui commencera à travailler le **18 juillet 2022**.

Anais LEFEVRE, âgée de **16** ans. Elle doit bénéficier d'une **visite d'information et de prévention** organisée par vos services **avant** la date de prise de poste.

Je vous remercie de me faire savoir au plus vite s'il vous est possible de proposer **un rendez-vous de visite d'information et de prévention** pour cette salariée dans les délais impartis.

Cordialement,

Madame ou Monsieur X

Stagiaire auprès de la Gestionnaire LC BOIS

13 Avenue de plaisance

ZAE de Plaisance

16300 BARBEZIEUX